



VOTE POPULAIRE REMPORTE

Enfants sans tabac – plus qu'un jalon!

Le 13 février 2022, le peuple et les cantons adoptent l'initiative populaire «Enfants sans tabac», corrigeant ainsi une loi qui n'est même pas encore entrée en vigueur. Les organisations porteuses de l'initiative, en particulier les ligues de la santé et le corps médical, s'opposent avec leurs arguments et leur grande crédibilité à la coûteuse campagne de l'industrie de la publicité et du tabac.

Les succès des initiatives populaires dans les urnes sont rares. Enfants sans tabac n'est que le numéro 25 depuis l'introduction de cet instrument démocratique il y a 130 ans, contre 203 refus. Nous en sommes naturellement fiers. Mais il ne faut pas oublier que nous payons un lourd tribut pour ce succès intermédiaire. Cinq ans de travail et des millions ont été investis dans ce projet pour n'aboutir, en fait, qu'au complément de deux articles dans la Constitution fédérale. Dans un monde idéal, le Parlement aurait suivi la proposition du Conseil fédéral et aurait adopté la norme de l'OMS pour la Suisse. Mais les vieilles «cordées» et la pénétration profonde de l'économie par l'industrie du tabac ont empêché

cela, peut-être une dernière fois.

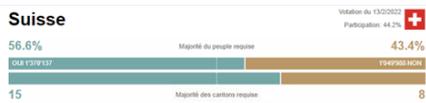
Le même parlement, qui a adopté une loi insuffisante sur les produits du tabac en octobre 2021, doit donc rapidement mettre en œuvre ces nouveaux textes constitutionnels. La punition d'amender sa propre loi parce qu'elle a échoué auprès du peuple ne motive guère la majorité de l'époque et des perdants du 13 février. Mais elle est conforme à l'usage démocratique en Suisse. Et c'est d'autant plus important qu'aucune cour constitutionnelle ne garantit que le problème a été correctement résolu.

Pour les vainqueurs du vote, il va de soi de ne pas abandonner leur «bébé»

et de suivre de près la mise en œuvre. Ils tirent leur légitimation de la décision du 13 février. Les réflexions relatives à la mise en œuvre ont déjà été faites lors de la campagne de vote et seront prises en compte dans la procédure de consultation qui débutera en août. L'objectif est clair: des enfants sans tabac, et ce, rapidement, partout et de manière conséquente. Ce qui permet à une pièce de puzzle de plus de répondre au vieil adage selon lequel: mieux vaut prévenir que guérir. Ou pour résumer: renoncer au tabac pour éviter un cancer du poumon.

Faire une place à la prévention et la promotion de la santé dans la Consti-

tution fédérale était une noble tâche également pour les médecins de famille et les pédiatres, qui a été accomplie avec bravoure. Une étape importante, peut-être même un changement de paradigme?



Reto Wiesli, secrétaire général mfe et secrétaire de l'initiative populaire «Enfants sans tabac» (oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac)